



## COMMUNIQUE

En application du décret n°2017-193 du 22 mars 2017 portant identification des abonnés des Services de Télécommunications/TIC ouverts au public et des utilisateurs des cybercafés, la Direction Générale de l'Office National d'Identification (ONI) porte à la connaissance des ressortissants des pays de l'espace CEDEAO qu'il est mis en circulation un récépissé d' enrôlement biométrique, à compter du mercredi 11 avril 2018.

Par ailleurs, ce document qui ne vaut pas titre d'identité, est délivré essentiellement dans le cadre de l'identification des abonnés de téléphonie mobile, dans les centres d' enrôlement de l'ONI.

Le coût de la délivrance dudit récépissé est fixé à 2000 frs payables via les réseaux de téléphonie mobile (MTN, Orange et Moov).

Pour ce faire, les pétitionnaires devront se munir de tout document administratif ou consulaire permettant d'établir leur identité.

Pour toute information complémentaire, veuillez appeler les numéros suivants: 20 30 79 40/ 20 30 79 00 ou 09 95 95 33.

*Fait à Abidjan, le*

P/Le Directeur Général et  
**P.O le Directeur de l'Etat civil  
et de l'Identification**

**MELESS Essis Jean Yves**